

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**10 JUILLET 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Recrutement d'un  
responsable de la paie et  
du suivi de la masse  
salariale**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 11 juillet 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 juillet 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur STUCKERT

**N° DE DOSSIER** : 08 F 20

**OBJET** : RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA PAIE ET DU SUIVI DE LA MASSE SALARIALE

**RAPPORTEUR** : Madame GOMMIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le service de la paie et du suivi de la masse salariale comprend trois agents et un responsable.

La spécificité de ce poste, sa haute technicité et le niveau de rémunération des candidats n'ont pas permis, après deux ans de recherches, de trouver un agent titulaire de la Fonction Publique.

Compte tenu des enjeux importants liés à la maîtrise de la masse salariale qui constitue une part conséquente du budget de fonctionnement de la Ville, la complexité de la réglementation de ce secteur, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent non titulaire de catégorie A, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

**Poste de responsable de la paie et du suivi de la masse salariale**

**Missions** :

- encadrement du service,
- application de la réglementation relative à ce secteur,
- suivi de dossiers et réalisation d'études spécifiques (régime indemnitaire, suivi de la masse salariale),
- élaboration du budget du personnel en collaboration avec le D.R.H.,
- mise en place du nouveau Système d'Information des Ressources Humaines dans le cadre du changement de logiciel Ressources Humaines.

**Rémunération** : cadre d'emploi des attachés territoriaux + régime indemnitaire et 13<sup>ème</sup> mois. Cette rémunération suivra les augmentations de traitement de la Fonction Publique.

**Durée du contrat** : le contrat sera conclu pour une durée d'un an et renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximum de trois ans.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

APPROUVE la requalification du poste de responsable de la paie et du suivi de la masse salariale en poste de catégorie A,

APPROUVE le recrutement, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984, d'un agent non titulaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

